

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **20 décembre 2017**

Délibération n° 2017-2408

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) - Année 2017-2018

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Pillon

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : samedi 16 décembre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : jeudi 21 décembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, M. Colin, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barret, Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Broliquier, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mme Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, M. Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Petit, Mmes Peytavin, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à M. Longueval), Galliano (pouvoir à Mme Glatard), Mme Cardona (pouvoir à Mme Poulain), MM. Pouzol (pouvoir à M. Suchet), Bernard (pouvoir à Mme Laurent), Mmes Balas (pouvoir à M. Barret), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Blache), Brugnera (pouvoir à Mme David), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Butin (pouvoir à M. Coulon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Crespy (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), MM. Devinaz (pouvoir à Mme Gandolfi), Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à Mme Corsale), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), MM. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Le Franc (pouvoir à M. Berthilier), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Odo (pouvoir à M. Moroge), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Piantoni (pouvoir à Mme Michonneau), Picard (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Piegay (pouvoir à M. Moretton), Rantonnet (pouvoir à Mme Fautra), Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier), Mme Runel (pouvoir à Mme Peillon), M. Sannino (pouvoir à M. Blachier), Mme Sarselli (pouvoir à M. Vincendet), MM. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Vergiat (pouvoir à M. David), Mme Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Charles, Calvel, Aggoun, Boudot, Bravo, Casola, Genin, Mme Ghemri, M. Passi, Mme Tifra.

Conseil du 20 décembre 2017**Délibération n° 2017-2408**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) - Année 2017-2018**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015-0939 du Conseil du 10 décembre 2015, la Métropole de Lyon a adopté le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) pour la période 2016-2020. Il se décline au travers de 3 orientations qui se donnent pour ambition de :

- développer l'offre d'insertion par les entreprises (orientation 1),
- construire une offre de service orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires (orientation 2),
- porter un projet commun pour un territoire métropolitain exemplaire (orientation 3).

La présente délibération s'inscrit dans le cadre de l'orientation 1, qui vise à mobiliser les entreprises pour l'insertion à travers, notamment, le déploiement de la "charte des 1 000", la mise en œuvre de chargés de liaison entreprise emploi (CLEE) et le développement d'actions d'insertion avec les filières en tension de recrutement.

Parallèlement, par délibération n° 2016-1513 du Conseil du 19 septembre 2016, le programme métropolitain de développement économique 2016-2021 retient 4 axes stratégiques :

- Métropole fabricante (l'enjeu du savoir-faire),
- Métropole attirante (l'enjeu du faire-savoir),
- Métropole apprenante (l'enjeu du savoir-devenir),
- Métropole entraînant (l'enjeu du savoir-faire ensemble).

Dans ce cadre, les filières suivantes ont été particulièrement ciblées compte tenu des enjeux de développement qu'elles représentent pour le territoire de la Métropole : l'industrie, le numérique et la logistique.

Pour atteindre ces différents objectifs croisés, il est devenu nécessaire pour la Métropole, d'une part, de construire de nouvelles méthodes de travail avec les entreprises et, d'autre part, de développer de nouveaux partenariats avec de nouveaux acteurs, comme les branches professionnelles et leurs organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), pilotés par les partenaires sociaux.

L'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) figure parmi ces nouveaux partenaires de l'action métropolitaine en faveur de la mobilisation des entreprises sur les questions de l'insertion et du traitement des filières en tension de recrutement.

I - Les grandes missions de l'Association nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) et son antenne régionale

L'ANACT est un établissement public administratif sous tutelle du Ministère du travail. Il a pour missions de conduire des actions visant à agir sur les éléments déterminants des conditions de travail, notamment en vue de l'amélioration de l'organisation du travail et des relations professionnelles. Pour mener à bien ses missions, l'Agence conduit, notamment, des interventions à caractère expérimental dans les entreprises, les associations et les structures publiques et développe à partir de ces expérimentations des méthodes et des outils.

Le décret n° 2015-968 du 31 juillet 2015 relatif aux missions et au fonctionnement de l'ANACT précise que ses interventions au sein des structures publiques sont subordonnées à la passation d'une convention de partenariat fixant, notamment, les conditions dans lesquelles la structure contribue financièrement à l'intervention.

Il prévoit également la création d'associations régionales paritaires ayant pour objet l'amélioration des conditions de travail qui participent aux missions de l'Agence telles que décrites dans le décret.

Ainsi, l'ARACT Auvergne-Rhône-Alpes accompagne les acteurs de l'entreprise et leur écosystème pour les aider à conduire des démarches d'amélioration des conditions de travail et de performance des organisations.

Elle travaille tout particulièrement sur la gestion des ressources humaines en tant que levier de performance et de bien-être au travail en s'intéressant, notamment, à toutes les étapes du parcours en entreprise du salarié : recrutement, intégration, évolution, fidélisation, reconversion, mobilité. Les questions d'insertion, mais aussi de réponse aux besoins de recrutement des entreprises et, en particulier des très petites entreprises-petites et moyennes entreprises (TPE-PME), font partie de ses champs d'intervention depuis plusieurs années, à travers des suivis ou conduites d'expérimentations ou des travaux d'étude et d'analyse.

Depuis plus de 15 ans, l'ARACT a développé une approche territoriale sur ces sujets. Sa mission est d'explorer, d'expérimenter des méthodes innovantes et relatives à l'appui à la gestion des ressources humaines pour les TPE-PME. Son enjeu ensuite est de diffuser des méthodologies, de partager des pratiques mais aussi de faire évoluer ses méthodologies d'intervention au bénéfice de nouvelles expérimentations.

L'ARACT travaille aujourd'hui avec la plupart des acteurs publics du territoire (Etat -direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi -DIRECCTE-, Région Auvergne-Rhône-Alpes).

Dans le cadre de son programme d'activité annuel, elle intervient plus spécifiquement sur les actions suivantes liées à l'insertion et impactant le territoire métropolitain :

- animation du cluster Agence régionale de santé (ARS) avec 8 établissements de la filière gérontologie sur Rhône centre,
- appui ponctuel à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT) avec 14 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) du Rhône sud et ouest, notamment sur le volet qualité de vie au travail,
- contribution à la réflexion de l'Etat sur les services à la personne,
- mise en vitesse de croisière du booster EmerJean à Villeurbanne relié à l'expérimentation "territoire zéro chômeur",
- suivi et appui de la GPECT logistique qui s'étend du Nord Isère jusqu'à l'Est lyonnais.

II - Le partenariat proposé entre la Métropole et l'ARACT

Dans le cadre de ses compétences et de son programme annuel d'actions, l'ARACT propose à la Métropole de mener une expérimentation sur 2 champs principaux correspondant à 2 enjeux clés pour cette dernière :

- la mobilisation des entreprises du territoire sur l'insertion : la démarche de la Métropole vis-à-vis des entreprises vise à la fois à s'appuyer sur une logique d'engagement de la part des entreprises à travers la charte des 1000 qui mobilise déjà 480 entreprises, et à construire une véritable offre de services auprès des TPE-PME en déployant un réseau de chargés de liaison entreprise emploi. L'ARACT propose d'expérimenter de nouvelles modalités de travail pour fonder les nouveaux termes d'un partenariat entre la Métropole et les entreprises,
- la réponse aux besoins des filières en tension de recrutement, en créant une valeur ajoutée par rapport à l'existant et un véritable effet levier et structurant.

L'ARACT développera son expertise avec des filières sur lesquelles elle a déjà conduit des missions d'expérimentation en partenariat avec la DIRECCTE et les branches professionnelles concernées et qui représentent des potentiels d'emploi pour les publics en démarche d'insertion. L'ARACT, à partir de son expérience, permettra d'identifier les actions pertinentes à mener en direction de la filière services à la personne gérontologie/handicap et de la filière logistique.

Cette intervention devra permettre d'accroître les opportunités d'emploi pour les demandeurs d'emploi et, plus particulièrement, les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) en travaillant au plus près des besoins des entreprises et des filières professionnelles permettant ainsi de faire évoluer les modes de recrutement et d'intégration des personnels et les représentations des métiers.

La réalisation de cette intervention est prévue de fin 2017 à décembre 2018.

Budget prévisionnel

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en € TTC)
charges de personnel	75 745	Métropole de Lyon	50 000
frais liés à l'activité	14 255	autres établissements publics	40 000
Total	90 000	Total	90 000

Il est donc proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement au profit de l'ARACT à hauteur de 50 000 € pour la période de fin 2017 au 31 décembre 2018 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de l'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de ses actions pour l'insertion et les filières en tension de recrutement,

b) - la convention de partenariat à passer entre la Métropole de Lyon et l'ARACT définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2017 et suivants - compte 6574 - fonction 65 - opération n° 0P36O5174.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 décembre 2017.